

V/Réf.

N/Réf. 290609 EVE CUM 016

Envoyée par Bordereau EVE 00113 MER

**Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole
Monsieur Jean-Luc Bertoglio
Directeur Général des Services
Le Pharo
58, Boulevard Charles Liron
13007 - Marseille**

Fos sur Mer, le 29 juin 2009

Objet : Convention de Délégation de Service Public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un Centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer (CUMPM) – **Possibilité arrêts des travaux de la seconde partie ITE par GPMM**

Monsieur Bertoglio,

Lors de la dernière réunion COPIL Caban Sud du 17/06/09 organisée et pilotée par Monsieur PERONNET, GPMM a exprimé sa position prise dans le mail du 3 juin et confirmé dans le mail du 23 juin dont vous étiez destinataire, à savoir qu'aucun travail d'UE et ses sous-traitants (ETF-EUROVIA) ne sera autorisé par GPMM sur la seconde partie de l'ITE (hors parcelle EveRé) si :

- pour l'ouvrage d'art, l'avenant à l'offre de concours n'était pas signé,
- pour les voies ferrées, la convention de raccordement de l'ITE n'était pas signée,
- un plan des caténaires n'était pas remis et validé et,

EveRé SAS

Zone industrielle de Fos sur Mer – Route quai Minéralier – Lieu dit Caban Sud – 13270 Fos sur Mer - Tél. : (33) 4 42 02 35 40 – Fax : (33) 4 42 02 35 89
SAS au capital de 29 000 000 Euros – RCS Montpellier 483 665 873 – Code APE 3821Z



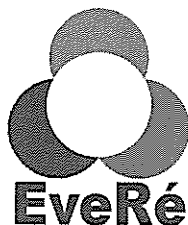
- un plan des buses pour passage de futurs réseaux GPMM d'eau industrielle et d'eau potable n'était pas remis et validé.

En premier lieu, comme nous vous l'avons déjà relaté, cette position de GPMM est totalement contraire aux engagements de GPMM - Monsieur SPAZZI - du 07 novembre 2008. Vous pourrez consulter le compte-rendu EVE SIT CR 0 002 A du 12/11/08 (page 5/7) que nous avons déjà adressé par bordereau EVE 00086 MER. Nous en rappelons les termes : *«PAM précise que la non signature de la convention de raccordement n'empêchera pas le démarrage des travaux mais l'exploitation ne pourra pas démarrer sans signature dudit document»*. Nous sommes persuadés que GPMM peut revenir à ses engagements de 2008, comme nous pensons que MPM peut nous aider en ce sens sinon nous ne serons pas en mesure de tenir notre objectif de mise en service de l'ITE avant la fin de cette année.

En second lieu, pour signer l'avenant de l'offre de concours, EveRé doit impérativement obtenir de MPM l'acceptation des conséquences contractuelles en terme technique, financier et de délai de cet avenant à l'offre de concours initiale.

Nous estimons que la signature de l'offre de concours n'a aucun lien avec le démarrage des travaux de la voie ferrée et, par conséquent, comme une position abusive de la part de GPMM d'essayer de lier la signature au commencement des travaux.

Pour ce qui concerne la convention de raccordement de l'ITE, nous avons commenté ensemble le projet initial de GPMM. Nous vous avons adressé le 17/04/09 la synthèse de ces commentaires pour analyse juridique de ce document par vos services et consultants spécialisés. Nous n'avons pas eu de retour depuis. Entre temps nous avons remis le projet d'annexe 1 qui décrit les surcoûts supportés provisoirement par EveRé et qui sont repris pratiquement intégralement et sans changements notoires du compte-rendu de réunion

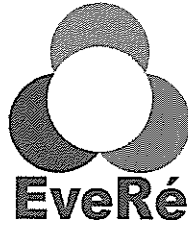


EveRé /PAM du 07/11/2008. Entre temps, au début du mois de juin, GPMM a adressé une révision du projet initial intitulé *«projet du texte au 03 juin 2009»*. Il est complètement abusif de la part de GPMM de vouloir bloquer les travaux de seconde partie sans signature dudit document. A l'instar de l'avenant à l'offre de concours de l'ouvrage d'art, EveRé ne peut signer la convention de raccordement de l'ITE qu'après l'acceptation impérative de MPM de ses conséquences en terme technique, financier et de délai :

Sous quel délai pensez-vous nous adresser vos commentaires sur le projet de convention ITE ?

Pour le troisième point de blocage éventuel, nous vous avons fait parvenir une lettre courant de semaine dernière sur le dossier électrification. Si MPM précise officiellement et immédiatement à EveRé sa décision d'électrifier une partie de ses voies ferrées de l'ITE, les travaux sur site ne commenceraient qu'au dernier trimestre 2009. Il n'y a absolument aucune raison que GPMM bloque les travaux des voies ferrées actuels en conséquence d'une hypothétique électrification des voies ferrées. Ces deux chantiers ne sont pas liés et il n'y a pas lieu de faire d'amalgame.

Enfin, pour le dernier point éventuel de blocage, GPMM demande à EveRé d'intégrer dans ses plans actuels de voies ferrées le tracé pour des conduits d'eaux industrielles et potables à installer dans le futur en fonction de développements éventuels de la zone Caban Sud. Ces conduites passeraient sous les voies ferrées et GPMM demande à EveRé d'intégrer des travaux dits de mesures conservatoires, c'est-à-dire de remettre en place des buses, dès à présent, pour le passage dans le futur de ces éventuels réseaux. Ces mesures conservatoires ont pour but de faire réaliser d'importantes économies à GPMM si dans le futur il devait poser ses canalisations d'EI et EP par des fonçages dirigés. Il y a lieu de noter que mi 2008, PAM précisait à EveRé qu'il n'y avait plus lieu d'intégrer quoi que ce soit pour ses futurs réseaux EI-EP. Après avoir changé une nouvelle fois d'orientation depuis cette période, GPMM a



finalement communiqué ses besoins (plutôt ses impositions) fin mai 2009. Sur la base de ses informations que nous espérons définitives, nous sommes en train d'établir un nouveau devis pour satisfaire les impositions de GPMM. Une fiche de modification est en cours et suivra le plus tôt possible pour votre accord technique et économique.

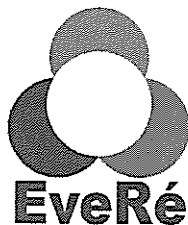
En ce qui concerne le délai, la tâche des voies ferrées est critique et ces travaux supplémentaires auront un impact très certainement sur le délai de mise à disposition des voies ferrées prévue pour le 15/11/2009. Nous essayerons toujours de le réduire au maximum.

En première approche et avec un accord en retour de MPM sur ces travaux supplémentaires, nous devrions pouvoir limiter l'impact des 3 à 4 semaines nécessaires pour ces travaux supplémentaires qui se situent sur le chemin critique des voies ferrées à seulement deux semaines supplémentaires par rapport à la date du 15/11/2009 soit une mise à disposition espérée des voies ferrées le 30/11/2009.

En supposant aussi que les 30 mètres linéaires de buses diamètre 600 et diamètre 1 200 à fournir par GPMM soient fournis aussi en temps et en heures par les services techniques de GPMM.

Pour votre information, nous avons commencé avec notre sous-traitant ETF-EUROVIA les travaux de terrassement entre notre parcelle et la voirie provisoire.

Notre sous-traitant a établi les formalités d'usage du GPMM (c'est-à-dire les DICT) avec les différents concessionnaires présents dans la zone extérieure à notre parcelle (RTE/GRT GAZ/GPMM/FRANCE Télécom) et détient les autorisations techniques pour une bonne coordination d'exécution des travaux.



En cas de persistance de GPMM à bloquer de façon administrative les travaux de voies ferrées début juillet, EVERé ne pourra plus maintenir son objectif de mise à disposition des voies ferrées pour la seconde quinzaine de novembre.

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler que nous sommes dans l'attente de votre approbation pour l'électrification de la voie ferrée et que celle-ci s'avère nécessaire durant le courant de cette semaine afin de maintenir les engagements de notre sous-traitant d'achever les travaux avant la fin de l'année, comme nous vous l'avons expliqué dans notre courrier référencé 170609 EVE CUM 013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Bertoglio, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Luis de la Parte

Directeur Général EveRé